

<p>Transférer au Ministère de la Justice l'actuel bureau des cultes ?</p>	<p>Jean Baubérot</p> <p>Au Ministère de l'Intérieur la lutte contre l'extrémisme, les éléments dangereux et violents. En revanche, les rapports de l'État laïque et des religions sont essentiellement juridiques puisque l'État est un arbitre qui doit garantir et la liberté de religion et la liberté envers la religion.</p>	<p>Nathalie Heinich</p> <p>Je ne suis pas compétente pour juger des conséquences que cela aurait, mais il me semble que les problèmes qui se posent aujourd'hui à la laïcité relèvent moins du vote des lois que de la surveillance de leur application, notamment en ce qui concerne les associations (culturelles déguisées en culturel, sportives islamisées, endoctrinement des enfants déguisé en enseignement privé... Or cette surveillance incombe à l'EN pour le respect des obligations d'enseignement, mais également du Ministère de l'Intérieur pour nombre d'autres aspects.</p>
--	---	--